

NOTE DE PRESENTATION

BILAN 2025 ET BUDGET 2026

Conformément à l'article 107 de la loi NOTRe

*Alinéa 5° Avant le dernier alinéa de l'article L. 2313-1, sont insérés deux alinéas ainsi rédigés :
« Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.
« La présentation prévue au précédent alinéa ainsi que le rapport adressé au conseil municipal à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice prévu à l'article L. 2312-1, la note explicative de synthèse annexée au budget primitif et celle annexée au compte administratif, conformément à l'article L. 2121-12, sont mis en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, après l'adoption par le conseil municipal des délibérations auxquelles ils se rapportent et dans des conditions prévues par décret en Conseil d'Etat. » ;*

Le budget primitif est un document de prévisions budgétaires pour l'année à venir. Il se décompose en deux sections : d'un côté, la section de fonctionnement représentant la gestion des affaires courantes, de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

I- PRESENTATION DES SECTIONS

1) LE FONCTIONNEMENT

- Les recettes :
 - sommés encaissées au titre des prestations fournies à la population,
 - impôts locaux et autres taxes,
 - dotations versées par l'Etat, le FCTVA fonctionnement
 - produits de gestion courante (loyers, redevances versées par les fermiers notamment).
- Les dépenses :
 - entretien des bâtiments et de la voirie, le paiement des consommations d'eau et d'énergie, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services et les divers contrats de maintenance,
 - les charges de personnel communal,
 - les subventions versées aux associations
 - les intérêts des emprunts.

2) L'INVESTISSEMENT

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Il est lié aux projets de la commune à moyen ou long terme.

- Les recettes :
 - Taxe d'Aménagement,
 - FCTVA investissement,
 - subventions en lien avec les projets en cours,
 - l'excédent de fonctionnement capitalisé
 - Les restes à réaliser de subventions accordées sur l'année N-1
- Les dépenses :
 - Remboursement du capital des emprunts
 - Restes à réaliser des opérations de l'année N-1
 - Financement de nouveaux projets retenus pour 2026

II- BILAN DE L'ANNE 2025- Compte Financier Unique (CFU)

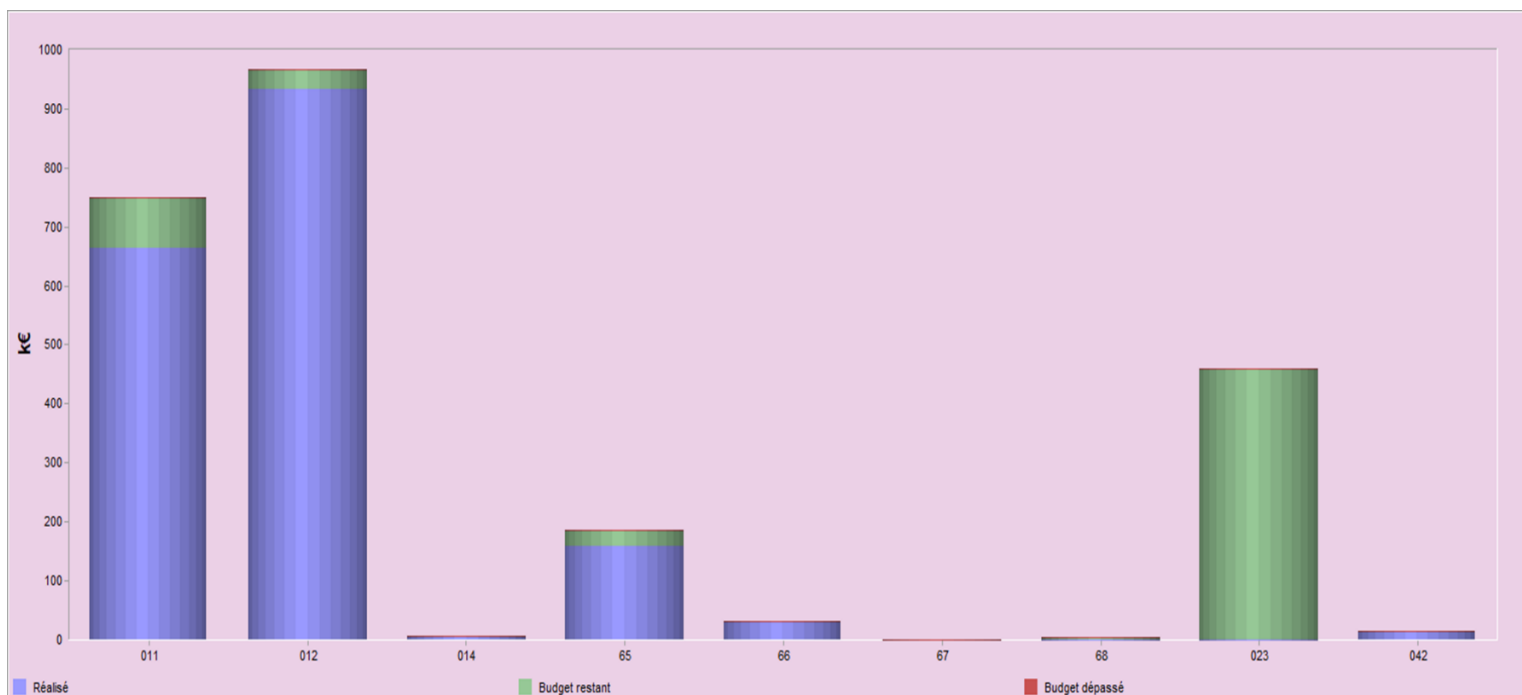
La commune a décidé de mettre en place le CFU dès 2025. Il s'agit d'un document commun à l'ordonnateur (le Maire) et au comptable public, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion.

1) FONCTIONNEMENT

Dépenses :

- Charges à caractère général (chapitre 011) : économie de 86 000 euros environ par rapport à ce qui avait été prévu au budget. Ce solde est dû principalement à une économie sur l'entretien des bâtiments et du matériel de l'ordre de 17 K€, et de voirie pour 32 K€ et enfin des dépenses de manifestations non réalisés pour 23 K€
- Charges de personnel (chapitre 012) : La réalisation sur ce poste est inférieure de 34 000 euros par rapport aux prévisions du BP 2025.
- Autres charges de gestion courantes (chapitre 65) : le réalisé est inférieur de 25 000€, dû principalement au fait que les travaux du DFCI se sont élevés à 18 200 € au lieu des 40 700 € initialement budgétés.

Les dépenses réelles de fonctionnement sont donc inférieures de 111 000€ à ce qui avait été budgété.



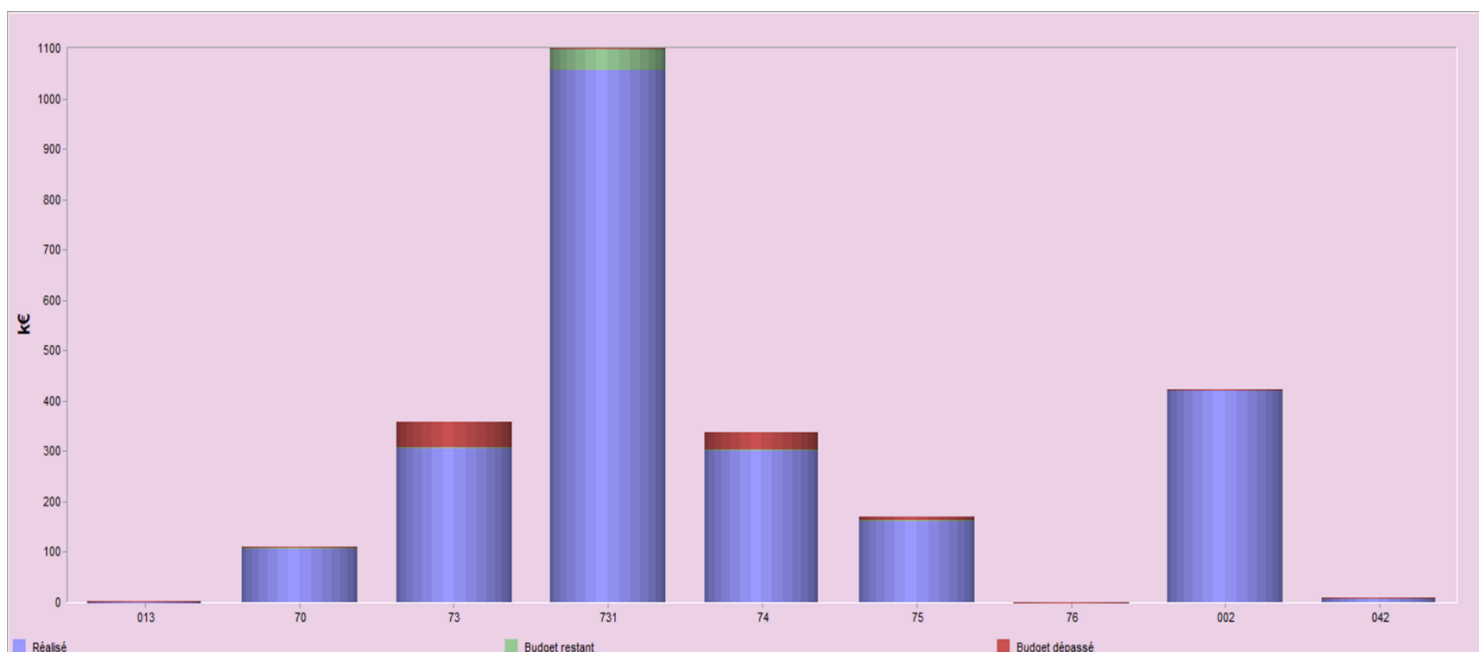
Dépenses de fonctionnement		
Chapitre	Désignation	% Réalisation
011	Charges à caractère général	88,48%
012	Charges de personnel et frais assimilés	96,51%
014	Atténuations de produits	100,00%
65	Autres charges de gestion courante	86,01%
66	Charges financières	100,00%
67	Charges spécifiques	0,00%
68	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et	0,00%
023	Virement à la section d'investissement	0,00%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	100,00%
	TOTAL DEPENSES	74,72%

Recettes :

- **Produits de services (chapitre 70)** : la commune a réalisé 3 000 € de recettes en plus de ce qui avait été prévu.
- **Impôts et taxes / fiscalité locale et dotations (chapitres 73/731 et 74)** : la commune a perçu 47 000 euros supplémentaires que ce qui avait été annoncé, dont 16 000 de dotations non provisionnées ainsi que 7 000 € de produits divers de gestion courante.

Pour conclure, la section de fonctionnement est excédentaire à la clôture 2025 de 235 082,92€. A cet excédent 2025 vient également s'ajouter l'excédent de l'année 2024 d'un montant de 422 993,50€.

Ainsi, le montant total de l'excédent de fonctionnement s'élève à 658 076,42 euros à la clôture de l'exercice 2025.



recettes de fonctionnement		
Chapitre	Désignation	% Réalisation
013	Atténuations de charges	0,00%
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	102,66%
73	Impôts et taxes	116,24%
731	Impositions directes	96,05%
74	Dotations et participations	111,18%
75	Autres produits de gestion courante	104,15%
76	Produits financiers	91,49%
002	Excédent de fonctionnement reporté	100,00%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	90,12%
	TOTAL RECETTES	101,96%

2) INVESTISSEMENT

Dépenses :

- **Opérations d'équipement** : Toutes les opérations qui étaient prévues au budget 2025 n'ont pas encore été réalisées. Les travaux concernant l'opération de création de la voie d'accès au futur SDIS ne sont pas achevés. De même que le complexe sportif, et l'aménagement du cimetière dont les travaux ont été reportés à 2026 dans l'attente de l'attribution de subventions. L'achat du presbytère a été

effectué en fin d'année et la facture ne nous est parvenue que début février. Toutes ces dépenses non réalisées doivent être reportées sur l'année 2026 à hauteur de 1 032 000 €. Celles-ci sont inscrites dans le budget 2026 en « restes à réaliser ».

Recettes :

• **Subventions** : La commune a perçu l'ensemble des subventions attendues sur des opérations réalisées en 2023 et 2024.

Peu de subventions restent à percevoir et des dossiers ont été déposés pour l'attribution de nouvelles subventions. Toutefois, la commune reste en attente d'une réponse favorable notamment pour l'aménagement du cimetière.

• **Dotations (taxes aménagement et FCTVA)** : La commune n'a pas perçu la totalité des taxes d'aménagement prévues (DP 2022 / DP 2023 / DP 2024 et PC 2021, 2022 et 2023), leur versement étant géré directement par le Trésor public. Toutefois ces recettes à percevoir sont systématiquement reportées sur l'année suivante et inscrites en restes à réaliser sur l'année 2026.

III – RESULTAT DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Recettes de l'exercice	2 040 464,40
Dépenses de l'exercice	1 805 381,48
Total exercice 2025 excédent de	235 082,92
Résultat de clôture 2024 excédent de	422 993,50
Résultat de clôture 2025 excédent de	658 076,42
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Recettes de l'exercice	1 159 847,16
Dépenses de l'exercice	585 316,34
Total exercice 2025 excédent de	574 530,82
Résultat de clôture 2024 de	- 118 587,17
Résultat de clôture 2025 excédent de	455 943,65
EXCEDENT DE CLOTURE	1 114 020,07

Les résultats s'inscrivent de la manière suivante :

Fonctionnement : excédent cumulé de 658 076,42 euros

Investissement : excédent cumulé de 455 943,65 euros

Une fois les restes à réaliser (RAR) en investissement pris en compte :

RAR dépenses : 1 032 304,69 €

RAR recettes : 261 332,94 €

Résultat RAR : - 770 971,75 €

La section d'investissement ne pouvant pas être déficitaire, il convient de couvrir le déficit de 315 028,10 € (excédent d'investissement 455 943,65 + résultat RAR investissement - 770 971,75 €) par l'affectation de cette somme à l'article 1068 (recettes investissement) du Budget 2026.

Cette somme sera déduite de l'excédent de fonctionnement dont le montant après affectation au 1068 s'élèvera à 343 048,32 € (658 076,42 – 315 028,10). Cette somme sera inscrite en recettes de fonctionnement au BP 2026.

IV – BUDGET 2026

1) FONCTIONNEMENT

Les recettes :

- **Produits et services (chapitre 70) :** Le prévisionnel des recettes 2026 lié aux prestations périscolaires est diminué. En effet, l'effectif scolaire de l'élémentaire continue de baisser ce qui laisse supposer que le nombre d'enfants fréquentant la cantine et la garderie va diminuer. Toutefois, il est pour l'heure impossible de savoir dans quelle proportion.
- **Dotations et participations (chapitre 74) / Taxes reversées :** les montants de la DGF et DSR ne nous ont pas été communiqués pour le moment. Les annonces du gouvernement laissent entendre que les montants seraient maintenus voire augmentés de 0,06%. Les recettes prévisionnelles sont donc à l'identique de 2025, avec l'aval du Trésorier.

Pour l'heure, seules les attributions de compensation d'Alès Agglomération ont baissé de 40 000 € car certaines dépenses faites au profit de la commune dans le cadre des transferts de compétences viennent en déduction (éclairage public, instruction des permis de construire...)

Globalement les recettes sont légèrement diminuées par prudence notamment s'agissant des montants des dotations qui restent incertains, tout comme les produits et services.

Dépenses :

- **Charges à caractère générales (011) :**
Le budget 2026 est augmenté de manière significative. Cette hausse est en partie due à une forte augmentation du coût de l'énergie (gaz, carburant) ainsi qu'à des charges prévues en 2025 et reportées sur 2026.
- **Charges de personnel (012) :**
Pas d'augmentation significative.

2) INVESTISSEMENT

Les recettes :

- **Subventions :** restes à réaliser de 2025 :
 - Aménagement du cimetière : fonds de concours Alès Agglo : 42 187 €
 - Complexe sportif (foot + tennis) : Fonds de concours Alès Agglo 16780 € + District Gard Lozère (foot) : 6900€ + Département 59 064€
 - Renouvellement de PC portables pour les écoles : fonds de concours Alès Agglo : 4 895€
 - Voie d'accès futur SDIS : 361 809 € du Département + 241 206 € d'Alès agglomération au total. A l'heure actuelle, des avances ont déjà été perçues à hauteur de 123 000 €

L'enveloppe Fonds de concours d'Alès agglomération pour les futures opérations d'un montant de 63 866 € avait été inscrite sur le Budget 2025. Son attribution a été sollicitée et répartie sur plusieurs opérations. Toutefois, c'est une recette de « restes à réaliser » et non une nouvelle recette.

Une demande de subvention auprès de l'ANS pour le complexe sportif a été refusée. Une demande DETR de 33 750 € ainsi qu'une demande auprès de la Région d'un montant de 14 063 € pour l'aménagement du cimetière sont toujours en attente d'une réponse.

- **FCTVA** (Fonds de compensation sur la taxe de valeur ajoutée) sur les dépenses d'investissement réalisées en 2025 : 73 000 €.
- **Taxe d'aménagement :** Des taxes n'ont pas été perçues et sont inscrites en restes à réaliser pour 76 400 €. A cette recette, vient s'ajouter de nouvelles taxes d'aménagement à percevoir pour un montant de 65 700 euros (déclarations préalables de travaux 2025 et permis de construire 2024).

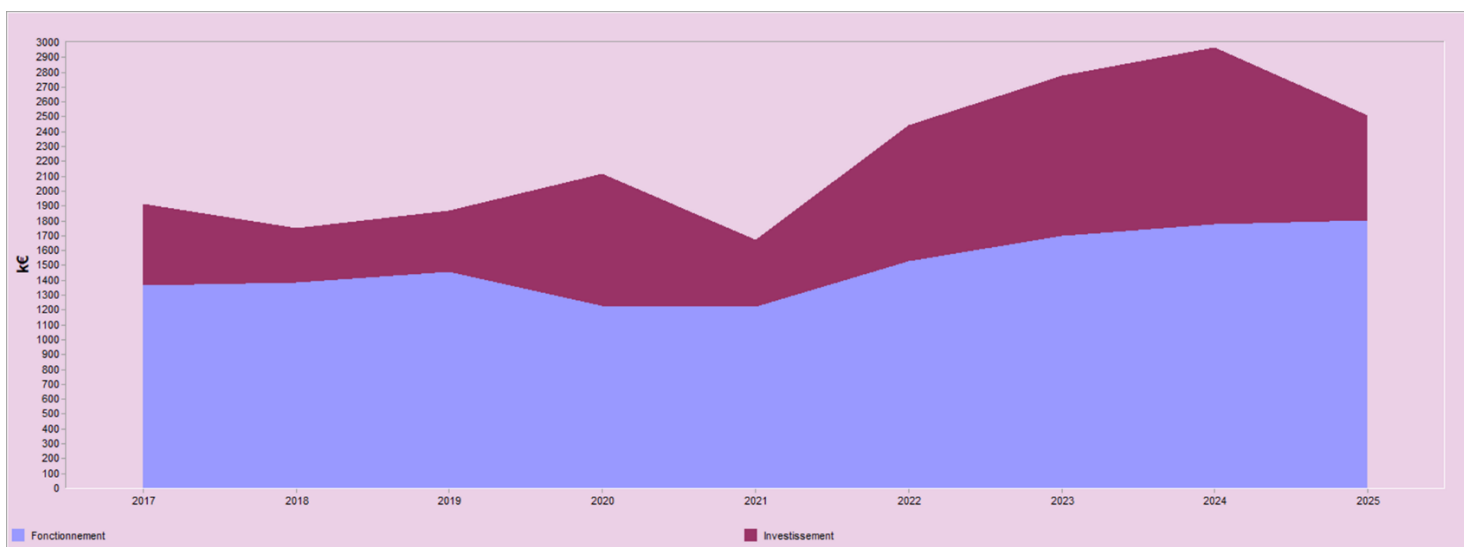
Les dépenses : Opérations principales d'investissement 2026

- Rénovation des terrains de tennis
- Remise aux normes de l'éclairage du terrain de foot
- Aménagement des allées de circulation dans le cimetière
- Réfection Voirie
- PPMS Ecole de Bagard

BALANCE BUDGET 2026

	RECETTES	DEPENSES
FONCTIONNEMENT	2 240 950 €	2 240 950 €
INVESTISSEMENT	1 474 750 €	1 474 750 €
BUDGET TOTAL	3 715 700 €	3 715 700 €

EVOLUTION PLURIANNUELLE DES DEPENSES REELLES



Evolution des dépenses				
Année	Fonctionnement	% évolution fonct.	Investissement	% évolution invest.
2017	1 366 424,59		545 484,88	
2018	1 383 072,05	1,22%	366 346,47	-32,84%
2019	1 458 876,71	5,48%	408 995,56	11,64%
2020	1 231 317,83	-15,60%	886 784,84	116,82%
2021	1 219 366,90	-0,97%	452 283,28	-49,00%
2022	1 527 362,84	25,26%	913 882,74	102,06%
2023	1 702 147,66	11,44%	1 075 599,69	17,70%
2024	1 777 161,26	4,41%	1 190 364,07	10,67%
2025	1 805 381,48	1,59%	703 903,51	-40,87%
TOTAL DEPENSES	13 471 111,32		6 543 645,04	

